

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 14/11/2014

Date d'affichage : 19/11/2014

de la Commune de COGOLIN  
Séance du MARDI 25 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Pascal CORDÉ - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

**POUVOIRS** : Rémy FELIX à Marc-Etienne LANSADE / Christelle DUVERNET à Laëtitia PICOT / Marie-Ly GARCIA à Eric MASSON / Sébastien MACREZ à Maria de Fatima FIANDINO / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI /

**ABSENT** : Patrick GARNIER

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

La Décision Modificative n° 3 a pour but d'augmenter de 5 000 € les crédits relatifs à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Régie des transports afin de couvrir des dépenses de réparation des cars municipaux non prévues au budget primitif.

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 3 suivante :

Dépenses de fonctionnement : 0,00 €

Chapitre 65 -  
Article 6574 : Subventions aux personnes de droit privé :  
- 5 000,00 €

Article 65737: Subventions autres Etablissements Publics Locaux :  
+ 5 000,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2014

Reçu en préfecture le 09/12/2014

Affiché le - 9 DEC. 2014

ID : 083-218300424-20141125-2014\_147-DE

CM 25/11/2014

N° 2014/147

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET VILLE 2014**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la Décision Modificative n° 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la Décision Modificative N° 3, comme énoncée, ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



*M. Etienne LANSADE*  
Marc Etienne LANSADE